L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AIDE AUX CHÔMEURS INADMISSIBLES AUX PRESTATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je suis désolé de surprendre le ministre du Traval ailleurs qu'à son siège. Il y a quelques jours, j'ai demandé au premier ministre si des mesures seraient prises étant donné qu'environ 70,000 chômeurs au Canada n'auraient pas droit, paraît-il, aux prestations d'assurance-chômage. Le ministre du Travail a sûrement eu l'occasion d'examiner la question. A-t-il mené une enquéte sur les raisons de cette lacune? Quelles mesures espère-t-il proposer pour aplanir les difficultés évidentes qui surgiront au cours du pénible hiver qui s'en vient et que prédit même ce grand optimiste, le ministre des Finances?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tenterai d'aborder tous les problèmes soulevés. D'abord, le chiffre précis est 77,000: on y est sans doute arrivé en soustrayant le nombre de personnes admissibles à l'assurance-chômage de celles qui sont déclarées sans travail. C'était en novembre. Je pense que les chiffres seront sensiblement inférieurs, lorsque les prestations saisonnières entreront en vigueur le 1er décembre. La raison de cette lacune est que trop de Canadiens, aux termes de la loi actuelle, ne sont pas protégés, parce que le régime n'a pas une portée universelle. De nombreux chômeurs sont inadmissibles. Il s'agit entre autres d'enseignants et d'hommes politiques sans travail. De toute façon, ils ne peuvent toucher d'assurance-chômage. Le chef de l'opposition a demandé ce que nous avions l'intention de faire à ce sujet. Nous présenterons un projet de loi très progressiste, afin de remédier à ces inégalités.

L'hon. M. Stanfield: A-t-on entrepris une étude pour établir combien de personnes, parmi ces 70,000 chômeurs, ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions actuelles d'admissibilité, soit parce qu'elles n'ont pas travaillé un nombre de jours suffisant cette année?

L'hon. M. Mackasey: Les prescriptions d'admissibilité de la loi sur l'assurance-chômage sont actuellement très strictes, monsieur l'Orateur. Je suis certain que le chef de l'opposition sera heureux d'apprendre que les mesures proposées prévoient qu'un chômeur aura droit aux prestations après une période de huit semaines. Cela permettra non seulement de secourir la plupart des 77,000 personnes que j'ai mentionnées, mais encore d'aider les jeunes qui cherchent en vain du travail pour la première fois.

L'hon. M. Stanfield: Il est évident que le ministre ne compte pas prendre de mesures importantes cet hiver. Compte-t-il prendre des mesures ou faire des recommandations pour combler l'écart entre la Commission de l'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? On s'aperçoit que personne au gouvernement n'est expressément chargé de veiller aux intérêts de ces chômeurs.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre du Travail.

[L'hon. M. Basford.]

Étant donné que parmi les 77,000 personnes sans emploi et inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage, il se trouve plusieurs jeunes qui n'ont pas droit aux prestations parce qu'ils n'ont pas encore été sur le marché du travail, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il entend prendre bientôt des mesures visant à permettre à ces jeunes-là de vivre convenablement, et ce malgré l'opposition que le parti conservateur progressiste et le Nouveau parti démocratique ont manifestée hier soir en cette enceinte?

[Traduction]

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, il me semble que le seul moyen de remédier à cette lacune de la loi actuelle, qui empêche pratiquement les jeunes qui font pour la première fois leur apparition sur le marché du travail de toucher des prestations, est d'adopter rapidement le nouveau projet de loi, qui...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que nous sommes sur le point de reprendre de plus belle le débat enflammé qui s'est poursuivi hier durant toute la journée.

LA LOI SUR LA FAILLITE

LA PRÉSENTATION D'UN BILL MODIFICATEUR

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations.

L'honorable ministre croît-il pouvoir bientôt déposer à la Chambre un projet de loi prévoyant une révision de la loi sur la faillite, comme il l'a promis à maintes reprises depuis plusieurs années?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je sais que cette question intéresse le député au plus haut point et j'ai le plaisir de lui annoncer que je compte déposer ce rapport à la Chambre vendredi matin, à 11 heures.

[Français]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'honorable ministre de la Justice du Québec a affirmé qu'il voulait combattre efficacement la pègre, l'honorable ministre peut-il assurer à la Chambre que cette nouvelle mesure permettra de combattre la pègre par des actes et non pas simplement par des vœux pieux, comme on l'a fait dans le passé, au moyen des lois existantes?

[Traduction]

L'hon. M. Basford: Depuis deux ans, soit depuis que je suis ministre, on a beaucoup amélioré la loi sur la faillite...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Basford: ...mais je m'attends à ce que le rapport que je vais déposer vendredi propose d'autres moyens de remanier la loi sur la faillite afin de la rendre